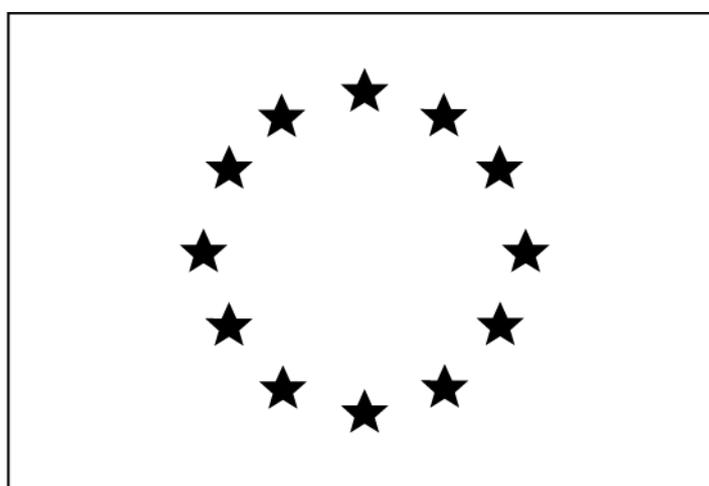


COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**ILE DE LA REUNION
INTERREG III B - OCÉAN INDIEN**



**RAPPORT ANNUEL 2007
D'EXECUTION DU
DOCUP 2001 2006**

AGRÉÉ PAR PROCÉDURE ÉCRITE DE JUILLET 2008

PREFECTURE DE LA REUNION - REGION REUNION - DEPARTEMENT DE LA REUNION



SOMMAIRE

1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention	4
2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2007.....	17
2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2007.....	17
2.1.1 Comités de programmation tenus en 2007	17
2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2007	17
2.2 Avancement des axes et mesures	19
3. Exécution financière.....	32
4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2007	35
4.1 Actions de suivi et d'évaluation	35
4.2 Actions de contrôle financier	37
4.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés	37
4.4 Utilisation de l'assistance technique.....	38
4.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention.....	38
4.6 Suites données à l'autorisation de mise en œuvre article 12- Règlement 448/2004.....	39
5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2007.....	40
6. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales.....	41



Rapport annuel d'exécution 2007

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté « *dans les 6 mois suivant la fin de chaque années civile entière de mise en œuvre* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte donc à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi qu'une situation de son état d'avancement.

Concernant le programme INTERREG III B, l'année 2007 constitue la dernière année de programmation. Bien que l'enveloppe initiale allouée au programme ait été engagée déjà à plus de 100 % en 2006, l'autorité de gestion a souhaité continuer à programmer des opérations supplémentaires. En effet, cette pratique de sur programmation constitue un élément de sécurité pour atteindre une bonne consommation finale des crédits communautaires, compte – tenu des risques de sous réalisation.

Par ailleurs, s'agissant du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale, après une année 2006 consacrée à sa préparation, la finalisation du document est intervenue fin 2007 suite notamment, à plusieurs échanges avec la Commission. La décision d'approbation du programme a été reportée en 2008.



1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence

1.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été publiée au Journal Officiel du 17 Août 2004.

Elle parachève le dispositif constitutionnel et législatif engagé avec la réforme constitutionnelle du 28 Mars 2003 et prolongé par les lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation et à l'autonomie financière des collectivités locales.

L'élargissement des responsabilités des collectivités territoriales concerne principalement les champs suivants :

- développement économique, tourisme et formation professionnelle ;
- équipements ;
- solidarité et santé ;
- logement social et construction ;
- éducation ;
- culture.

Sur le plan des modalités, les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités ne font pas systématiquement l'objet de transferts de compétences « classiques » mais reposent également sur des mécanismes nouveaux tels que l'expérimentation, le transfert de compétence à la demande des collectivités ou encore la délégation de compétences.

Au plan local, l'année 2007 a constitué la troisième année de pleine mise en œuvre de ces dispositions législatives qui n'ont pas eu d'incidence notable sur la mise en œuvre du Programme.

1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu en 2007 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;



- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômés) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une pleine mise en œuvre en 2007 malgré des lenteurs au niveau des agréments délivrés au niveau central.

En Août 2006, l'ensemble de ces dispositifs d'aides fiscales et sociales a fait l'objet d'une renotification en vue de leur poursuite au cours de la période 2007-2013. Leur agrément par la Commission est intervenu le 18 Juillet 2007. Un nouveau projet de loi a été préparé en vue d'une adoption en 2008 ; il modifiera les dispositions de la LOOM et la LOPOM.



1.3 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2007.

Le régime d'aide relatif à l'Octroi de mer (N° 529/2006) a fait l'objet d'un nouvel agrément par la Commission en date du 18 Juillet 2007.

1.4 Une année de transition entre deux périodes de programmation

L'année 2007 a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs sur la négociation des programmes 2007-2013. Néanmoins, au titre du programme INTERREG, elle a aussi été marquée par la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la clôture des interventions 2000-2006 afin d'optimiser les conditions de clôture du programme.

Les services concernés ont donc concentré leurs efforts sur le suivi des dossiers déjà programmés afin de maintenir une vigilance sur les dossiers à déprogrammer et d'identifier les difficultés éventuelles de réalisation. Ainsi, l'Autorité de Gestion a procédé au cours de cette année 2007 à une relance de 3 bénéficiaires pour lesquels, les services instructeurs ne bénéficiaient d'aucune information sur le degré d'avancement de leurs opérations respectives.

Par ailleurs, un point mensuel sur la certification et le conventionnement a été effectué lors des comités de programmation.

Concernant la transition, elle a pu être assurée par la sur programmation effectuée par l'Autorité de Gestion sur le programme INTERREG III B.



1.5 Des résultats encourageants sur le marché du travail

Au 31 Décembre 2007, le bilan de la situation de l'emploi établi sur la base des données ANPE, présentait quelques signes encourageants pour la Réunion :

CATEGORIES	EVOLUTION 2007/2006	Pour mémoire EVOLUTION 2006/2005
Demandeurs d'emplois fin de mois (dont femmes)	- 7,2% (-5,0%)	- 9,7% (-8%)
Jeunes de moins de 25 ans	-10,5%	- 4,4%
Demandeurs d'emploi de longue durée	-18,5%	+ 0,2%

Source : BREF Réunion – Bulletin Travail Emploi Formation – DTEFP/SEPES

La diminution du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) se confirme et cette baisse concerne à la fois les hommes (- 9%) et les femmes (- 5%).

La mise en place du plan de cohésion sociale s'est traduite par une forte augmentation des nouvelles formules d'emplois aidés depuis le début d'année 2006 et plus particulièrement des emplois aidés non marchands.

De même, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est en baisse constante ce qui peut s'expliquer en partie par les effets positifs des politiques mises en œuvre en matière d'accompagnement vers l'emploi, de mobilité et de formation des jeunes.

Malgré un net recul en 2007 (-18,5%), la question du chômage de longue durée reste cependant préoccupante : cette catégorie, qui représentait 41% de l'ensemble des demandeurs d'emplois en 2006, se situe à 35,8% en 2007.

Cette tendance constatée au niveau des chiffres de l'ANPE est confirmée par la dernière analyse de l'évolution du chômage selon les critères du BIT (novembre 2007). La baisse du taux de chômage amorcée depuis mai 2005 se poursuit et s'accroît. Celle-ci est particulièrement importante en 2007 se traduisant concrètement par 10 900 chômeurs de moins.

	2005	2006	2007
Hommes	26,6	26,5	22,9
Femmes	33,3	28,8	25,9
Ensemble	29,5	27,5	24,2

Source : Enquête Emploi Novembre 2007 – Informations rapides – INSEE

Cette orientation est principalement liée au maintien d'un fort taux de croissance économique, soutenu par l'investissement, notamment dans le BTP et une évolution favorable de la consommation des ménages.

1.6 Le rebond économique après la crise du chikungunya et le passage du cyclone Gamède (sources : Insee, ledom et Préfecture/Sgar)

Les dépenses d'investissement aussi bien des entreprises, des ménages et des institutions publiques, ont contribué, ainsi que la consommation des ménages, à soutenir la croissance économique malgré une forte tension inflationniste.



Le BTP, les services marchands ainsi que l'industrie agro-alimentaire se sont affirmés une nouvelle fois comme les moteurs de création de richesses à la Réunion alors que le secteur touristique semble engagé sur la voie d'une reprise progressive après la crise de l'année 2006 liée à l'impact négatif de l'épidémie de chikungunya (380 000 visiteurs en 2007 soit un retour au niveau de fréquentation de 2005 avant la crise sanitaire).

A l'inverse, le secteur agricole affiche des résultats en demi-teinte avec une consolidation des filières de diversification qui ne permet pas cependant de compenser la plus mauvaise production de canne à sucre depuis près de 50 ans. Cette contre-performance de la filière canne à sucre est la conséquence de facteurs climatiques (cyclone Gamède, pluies acides liées à l'éruption du volcan, sécheresse), techniques (irrigation, incidents de début de campagne au niveau des usines) et économiques (taux de replantation, perte de superficies agricoles).

Face à cette crise, le dispositif pour définir puis mettre en place les mesures de soutien de l'Etat aux secteurs économiques touchés a été exceptionnel tant dans son envergure que dans ses modalités.

1.7 Données statistiques significatives

Données de base communes :

Indicateurs	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	323 200	2006
Hommes	180 969	
Femmes	142 231	
Taux de chômage (au sens BIT) :	29,1%	2006
Hommes	28,0%	
Femmes	30,4%	
Moins de 25 ans	48,7%	
Hommes	48,7%	
Femmes	48,7%	
PIB régional par habitant	16 244 euros	2006
Solde migratoire	875 personnes	moy. 1999 2005
Accroissement naturel	10 600 personnes	2006
Taux d'accroissement population	1,37%	2006/2005
Source :	TER 2007/2008	

Indicateurs de situation du DOCUP 2000-2006

Principaux indicateurs démographiques

Base DOCUP	Rapport annuel 2007
------------	---------------------

Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Taux accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,55% par an	1999-2006 (INSEE)



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2007

Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

	Base DOCUP (Données 1997)				Rapport annuel 2007 (Estimation INSEE au 1/1/2006)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	140 063	136 273	276 336	35%
20-29 ans	57 294	59 146	116 440	17%	50 949	54 785	105 734	13%
30-39 ans	53 105	56 315	109 420	16%	56 784	64 176	120 960	15%
40-49 ans	39 266	41 466	80 732	12%	55 980	58 778	114 758	15%
50-59 ans	24 083	26 495	50 578	7%	38 065	40 105	78 170	10%
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	38 028	50 010	88 038	11%
Total	334 875	350 205	685 080	100%	379 869	404 127	783 996	100%

Source : Insee - Estimations de population au 1er janvier. Les estimations au 1^{er} janvier 2006 tiennent compte des résultats des enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007 au niveau départemental ainsi que des estimations basées sur le recensement de 1999 et mises à jour chaque année à partir des données d'état civil et de plusieurs sources administratives.

Sur la période 2000-2006, le rythme de croissance de la population s'est ralenti légèrement, il reste toutefois environ trois fois plus rapide qu'en métropole sous l'effet d'un excédent naturel élevé et d'un solde migratoire positif*.

Principaux indicateurs économiques

		Base DOCUP		Rapport annuel 2007	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	Euros courants	9 803	1995	16 264	2006 INSEE
FBCF	MEur courants % du PIB (8 641 M°€)	1 098 17%	1995 1995	3 120 24,5%	2006 2006 INSEE
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	77,2%	1995	77,2%	2006 INSEE
Production électrique**	Millions de Kwh	865,3	1998	2 365	2006 INSEE
Trafic passagers aéroportuaire	Total Arrivées Départs Transit	1 463 549 677 487 674 651 111 411	1998	1 422 385 695 582 699 779 55 800	2006 INSEE
Trafic passagers portuaire	Croisières Inter îles	28 985	1998	11 700 25 977	2006 INSEE
Fret aérien	Tonnes Arrivées Départs	22 330 15 060 7 270	1998	28 417 20 664 7 753	2006 INSEE
Fret portuaire	Milliers de tonnes Quantités débarq. Quantités embarq	3 065,2 2 597,3 467,9	1998	3 947 3 478 469	2006 INSEE



* Avec néanmoins un solde migratoire négatif (-1000) en 2005.

** production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

En 2006, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 16 264 euros soit une progression de 41% par rapport à 1999 (et de 66% par rapport à 95) : il représente 57% de son équivalent au niveau national. L'investissement en 2006 a ainsi dépassé 3 milliards d'euros, avec une progression estimée de 11% par rapport à 2005 selon l'INSEE.

La production électrique livrée au réseau pour 2006 est de 2 365 GWh. L'énergie hydraulique (24,3%), l'exploitation de la bagasse dans les centrales thermiques (11,5%) ainsi que l'énergie photovoltaïque et éolienne (0,2%), assurent 36% de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Le reste de la production est assurée par l'exploitation d'énergies fossiles importées : fuel lourd et gazole (22%) et charbon (42%).

Le trafic passagers, après la croissance de 8,3% en 2004, a connu une baisse sensible au cours des années 2005 et 2006 compte tenu des effets induits de la crise du chikungunya. Cette tendance s'est inversée en 2007.

Le fret aérien, pour sa part croît de nouveau en 2004 (+ 12%) après une diminution en 2003, cette reprise se retrouvant également au niveau des exportations avec néanmoins une stabilisation sur 2005 (-1,3%) et 2006 (+3,5%).

Le fret portuaire s'est accru de 13% en 2004, sous l'impulsion des produits pétroliers, du clinker et des exportations (hors sucre qui reste stable) avec également une stabilisation en 2005. Le trafic total de Port Réunion atteint les 4 millions de tonnes en 2006 avec une progression de 4,8% sur un an.

Principaux indicateurs Emploi

		Base DOCUP		Rapport annuel 2007	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	323 200	2006
Hommes	Nombre	152 656		180 969	INSEE
	%	57%		56%	
Femmes	Nombre	115 775		142 231	
	%	43%		44%	
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	229 263	2006
Hommes	Nombre	98 824		130 285	INSEE
	%	59%		57%	
Femmes	Nombre	68 438		98 978	
	%	41%		43%	
Pop. active chômage	Total	101 169	1998	93 937	2006
Hommes	Nombre	53 832		50 684	INSEE
	%	53%		54%	
Femmes	Nombre	47 337		43 253	
	%	47%		46%	



Pop. active occupée secteur marchand	Total % pop active occupée	105 020 63%	1998	X	
Pop. active occupée secteur non marchand	Total % pop act occupée	62 242 37%	1998	X	
Emplois créés Dont femmes	Total Total % total empl créés	1 470 838 57%	1997-98	X	
Demand. emplois en fin de mois (cat 1)	Total	97 663	août-99	52 602	12/2007
Hommes	Nombre %	53 499 55%		29 300 56%	DTEFP SEPES
Femmes	Nombre %	44 164 45%		23 302 44%	
Demand. emplois longue durée	Total %	45 585 47%	août-99	18 854 35,8%	12/2007 DTEFP SEPES
Hommes	Nombre % tot hom.	25 590 48%		10 859 37%	
Femmes	Nombre % tot fem.	19 995 45%		7 995 34,3%	
Demand. emplois - de 25 ans	Total %	21 303 22%	août-99	12 628 21%	12/2007 DTEFP SEPES

La population active continue à s'accroître rapidement sous l'effet de l'évolution démographique, de la création d'emplois et des changements de comportement. Sur la période 2001-2006, environ 5 500 personnes supplémentaires sont arrivées chaque année sur le marché du travail. Le flux d'actifs supplémentaires a cependant fortement diminué par rapport à la période 1990-1999 où il atteignait une moyenne annuelle de 7 250 personnes. Après un net ralentissement entre 2003 et 2005, l'activité féminine repart à la hausse en 2006 avec un taux d'activité qui atteint 67,5 % chez les femmes de 25 à 49 ans.

Par rapport à la période de référence et compte tenu de l'accroissement de la population active, la diminution de proportion des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) est importante. En 2006 cette diminution touche toutes les tranches d'âge mais profite plus aux femmes qu'aux hommes.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont en nette diminution sur la période de référence comme les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans : là encore sur ces deux indicateurs les femmes bénéficient plus de cette amélioration.



Principaux indicateurs Environnement

Base DOCUP Rapport annuel 2007

Indicateurs	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification UICN)	% superficie totale	7%	1997	12,3%	12/05 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	1200	2006 INSEE
Déchets ménagers (yc collecte sélective en 2002)	Kg par habitant	290	1997	567	2004 (TER)

L'effort en termes de protection des espaces se poursuit et permet d'afficher aujourd'hui un taux très élevé au niveau national en comparaison avec d'autres régions. A ce titre, il est important de rappeler que les espaces faisant l'objet de protection réglementaire couvrent 161 096 ha soit 64% de la superficie totale de La Réunion.

La consommation d'électricité a été de 2179 Gwh en 2006, soit 1200 Kwh par habitant. La tendance haussière était forte jusqu'à la fin des années 90 avec des taux de croissance annuels de 7 à 8 %. Plusieurs mesures visant à maîtriser la demande en électricité ont permis de ralentir la croissance de la demande qui se situe aujourd'hui autour de 4 % par an.

Un des moyens les plus efficaces a été le soutien apporté à l'acquisition de chauffe eau solaire. Fin 2006, un peu plus de 75 000 chauffe-eau solaires étaient installés, correspondant à une production thermique de 112,5 Gwh. D'autres actions ont encouragé l'usage des lampes « basse consommation » et des équipements ménagers peu consommateurs. Pour les industriels et les grandes surfaces, l'accent a été mis sur l'installation d'optimiseurs énergétiques.

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité était de 39% en 2005 (sources EDF 2005 + bilan PRME 2005). L'observatoire de l'Energie Réunion a actualisé ces chiffres et en 2006 ce pourcentage passe à 36%. Ce chiffre est en légère diminution : Il y a une augmentation de la production d'ENR produites (773 Gwh en 2005 contre 855Gwh) mais non suffisante pour compenser la demande croissante de la population.

En 2004 la collecte des déchets ménagers a atteint près de 433 000 tonnes, soit 567 kg par habitant. Les ordures ménagères (240 000 tonnes) dites résiduelles et les encombrants (115 000 tonnes) forment la plus grande partie des déchets ménagers ; ils sont collectés directement enfouis dans leur totalité. Les quantités collectées ont légèrement diminué de 2002 à 2004, avec la mise en place du tri.

La collecte sélective a progressivement été mise en place : fin 2006 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne toute la population de l'île (hors Mafate) contre 85% en 2002.



Principaux indicateurs Enseignement Formation

Base DOCUP	Rapport annuel 2007
------------	---------------------

Indicateurs	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	14,10% (Pour les 2 niveaux) 31,4% 54,5%	2004 (Rectorat)
	Niveau Vbis	15,1%			
	Niveau V	30,3%			
	Niveau IV	52,2%			
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	25%	05-06
Stages de formation - formations adultes* - formations alternées jeunes* - apprentis	Nombre	4 248 6 869 3 190	1998	4 018	2002 carif oref carif oref 2006 INSEE
Illettrisme (% pop 16 – 66 ans)	%	12%	1996	X	

Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes : SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage
- pour les formations alternées des jeunes :

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 3% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2006/2007 (15 174) ; rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur le taux obtenu (25% contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2006/2007 se stabilise au dessus de 4000 jeunes avec une croissance continue des jeunes apprentis préparant des diplômes de niveau II et III (334 personnes contre 280 pour la session 2005/2006) ce qui atteste de l'élévation des niveaux de qualification dans cette filière. Les filles représentent toujours 27% des effectifs mais leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 18% des effectifs de niveau V mais plus de 55% des personnes préparant des diplômes de niveau II et III.

1.8 – Évolution de la réflexion sur les Accords de Partenariat Économique entre l'Union Européenne et les pays de la zone au 31 décembre 2007

Dans la zone Océan Indien, l'UE s'est engagée dans une négociation avec les principaux regroupements régionaux pour redéfinir un nouveau régime commercial plus efficace et conforme aux règles multilatérales du commerce.

Les négociations ont porté sur la période 2004 – 2007 pour aboutir à deux accords intérimaires dans la région AFOA :

- le premier avec l'union douanière EAC (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi),
- le second pour le reste de la région AFOA (offre d'accès aux marchés individuelle par pays). Seulement six pays ont parafé le document parmi lesquels l'ensemble des pays ACP de la Commission de l'Océan Indien, le Zimbabwe et la Zambie.



Les autres pays, des PMA pour l'essentiel, n'ont pas signé ou n'ont pas fait d'offre d'accès aux marchés, et se retrouvent dans le cadre de l'initiative Tous Sauf les Armes (TSA).

La négociation d'APE complet est prévue pour la fin de l'année 2008 pour la région AFOA et juillet 2009 pour l'EAC. Ainsi, le texte de l'APE intérimaire prévoit une clause de rendez-vous qui délimite les domaines des négociations pour aboutir à l'APE complet. Le texte des accords provisoires contient des mesures particulières pour les RUP, dont La Réunion afin de favoriser d'une part la coopération entre les acteurs, et d'autre part pour préserver l'acquis communautaire.

1.9 Evolutions des différents dispositifs soutenant la coopération régionale

1.9.1 Fonds de Coopération Régionale.

La loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer a créée pour La Réunion un fonds de coopération régionale (FCR) afin de faciliter l'insertion du territoire dans sa zone géographique. A partir d'appels à projets bi annuels, les dossiers sont sélectionnés et présentés devant un comité de gestion, présidé par le représentant de l'Etat et regroupant des représentants du conseil régional et du conseil général, qui se prononce à la majorité.

Pour l'année 2007, le comité de programmation s'est réuni à deux reprises, au mois d'avril et au mois d'octobre 2006.

Au cours de ces deux réunions, 36 dossiers ont été agréés pour un montant total de 615 524.05 €.

Le dernier comité du 07 octobre a permis d'agréer 10 projets sur les 19 présentés. Le montant octroyé au cours de cette seconde réunion s'est élevé à 105 252 €.

Madagascar demeure le principal bénéficiaire de ce fonds avec 44% des subventions accordées, devant les Seychelles (16.7%), les Comores (11%) et Maurice (8%).

1.9.2 Mesure 11.10 du DOCUP « objectif 1 »

En 2007, aucun dossier n'a été programmé au titre de la mesure 11.10 du DOCUP qui était consacrée à la coopération multilatérale. Au cours du programme, le montant FEDER inscrit sur cette ligne est passé de 0,79 M€ à 0,39 M€. La faible mobilisation de cette mesure s'explique par l'arrivée et la montée en puissance d'autres dispositifs financiers comme le programme INTERREG III B ou encore le Fonds de Coopération Régionale.

1.9.3 Interventions du Conseil Régional et du Conseil Général

Les deux collectivités ont consacré conjointement en 2007 plus de deux millions d'euros sur leurs fonds propres pour le financement d'actions de coopération régionale. Ces budgets ont été consacrés aussi bien au financement de projets de coopération bilatérale que multilatérale.

Le Conseil Régional a conduit de multiples actions de coopération tout au long de l'année 2007.

Ainsi, **dans le cadre de la coopération multilatérale**, elle a notamment participé au sein de la Commission de l'Océan Indien :

- à un atelier de travail dans le cadre du lancement d'une étude de faisabilité d'un projet régional d'adaptation au changement climatique,
- aux activités du programme régional de lutte contre le VIH/SIDA.



Au titre de la coopération bilatérale, la Région a soutenu diverses actions dont notamment :

- la poursuite du Programme Réunionnais d'appui au Système Educatif Malgaches,
- l'organisation d'un colloque sur l'entrepreneuriat à Madagascar,
- la participation d'une délégation réunionnaise au 18ème Festival du Film de Durban en juin 2007,
- l'inauguration du Jardin de la Mémoire, sur l'Ile du Mozambique, en août 2007, dans le cadre d'un projet d'envergure internationale...

Avec l'Inde, la Collectivité a fédéré et soutenu de nombreuses initiatives dans plusieurs secteurs :

- sur le plan de l'éducation et de la formation, la Région a accordé son soutien financier aux programmes d'échanges conduits par quelques établissements d'enseignement général et technique de La Réunion, à l'instar du Lycée privé Cluny de Sainte-Suzanne en Inde du Sud.
- sur le plan universitaire, la Région a apporté son appui à la mise en œuvre d'un partenariat entre la prestigieuse Université Jawaharlal Nehru de Delhi et l'Université de La Réunion. Les discussions ont abouti à la formalisation d'un partenariat entre les deux universités et la Région, qui prévoit notamment des échanges d'enseignants et d'étudiants et la mise en place de projets communs de recherche.

Le Conseil Général a également soutenu en 2007, des projets de coopération multilatérale et bilatérale.

En ce qui concerne les secteurs de coopération, le Département poursuit et renforce ses actions dans les domaines suivants :

- la culture
- le sanitaire et social
- l'éducation et la mobilité
- l'agriculture
- l'économie solidaire

Par ailleurs, le Département continue à soutenir la société civile et les organisations non gouvernementales dans les projets de coopération régionale.

Les principales actions soutenues sont :

Coopération multilatérale : Participation au programme de la COI

- « Observatoire des Droits de l'Enfant de la Région Océan Indien ODEROI ».
- Comité Citoyen des Jeunes de l'Océan Indien
- Service de lutte anti-vectorielle à vocation régionale:
- Échanges de savoirs et d'outils en santé communautaire
- Iconothèque : il s'agit d'une banque de données numérique qui mettra en ligne des images conservées dans les fonds publics et privés se rapportant à notre région.

Coopération bilatérale

- Don d'ordinateurs déclassés du parc informatique du Conseil général au profit de Madagascar
- Soutien à un projet de structuration (production – exportation – commercialisation) de la filière « oignons » impliquant des groupements de producteurs réunionnais et malgaches
- Soutien à deux communes de Madagascar visant à améliorer la distribution en eau l'assainissement, l'éducation, le médico-social et la sécurité civile
- Projets communs avec le Muséum d'Histoire Naturelle en matière de recherche, de conservation, de valorisation du patrimoine naturel et ethnologique.



- Soutien au projet de développement SMAD (Service Militaire d'Action au Développement) à Madagascar
- Accord de coopération culturelle conclue avec les Seychelles pour 3 ans
- Mise à disposition de CAV (enseignants de français dans les établissements seychellois) recrutés parmi les allocataires du RMI
- Promotion des échanges culturels avec le Mozambique

Soutien aux associations pour :

- des missions médico-chirurgicales réalisées à Madagascar
- la réhabilitation d'établissements scolaires, de centres médicaux, ou la construction d'orphelinats



2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2007

2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2007

2.1.1 Comités de « programmation » tenus en 2007 :

L'année 2007 constitue pour l'initiative INTERREG III B, la dernière année de mise en œuvre du programme. En effet, aucune opération n'a été programmée depuis le début de l'année 2008.

Le comité de programmation, dénommé à La Réunion Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels. Il s'agit de la même instance pour le DOCUP et le programme INTERREG III B, ce qui permet une meilleure articulation entre les deux interventions.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les représentants du Conseil Régional, de la Préfecture et du Conseil Général. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique des dossiers agréés.

La fréquence de ces CLS est généralement mensuelle. En 2007, huit Comités se sont réunis pour statuer sur les dossiers de l'initiative INTERREG.

08 Mars 2007	06 Septembre 2007
03 Mai 2007	04 Octobre 2007
07 Juin 2007	08 Novembre 2007
02 Août 2007	06 Décembre 2007

Au total pour l'année 2007, ce sont 16 dossiers qui ont été agréés par le CLS. On constate que le nombre de dossiers programmés en 2007 est légèrement inférieur à celui de l'année 2006 au cours de laquelle 19 projets avaient été agréés en Comité. Ce ralentissement s'explique notamment par le niveau d'engagement important atteint par la programmation du FEDER. En effet, au 31 Décembre 2007, le taux d'engagement s'élève à près de 116 % de l'enveloppe FEDER.

2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2007 :

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'Etat (monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant) et du Conseil Général (Monsieur le Président ou son représentant).

Un Comité de Suivi s'est tenu pour l'année 2007 : du 26 au 30 Novembre.

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en juin 2007. Il s'agissait de soumettre à l'avis des membres le rapport annuel pour l'année 2006.



Comité de Suivi du 30 Novembre 2007

Après examen, le Comité :

- Prend acte de l'approbation relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2007 et du rapport annuel d'exécution 2006 du PIC INTERREG III B
- Prend acte de l'état d'avancement du PIC INTERREG III B au 04 Octobre 2007 et des perspectives en matière de dégagement d'office ;
- Approuve la proposition de Complément de programmation modifié prenant en compte les propositions issues de l'exercice d'ajustement financier;
- Donne mandat au CLS pour réaliser, le cas échéant, des ajustements ultimes de ce projet de Complément de Programmation modifié au vu des remarques éventuelles de la Commission suite à la transmission formelle du document



2.2 Avancement des axes et mesures

Mesure 1.1 Environnement et cadre de vie

Objectif de la mesure :

La région Océan Indien présente de vastes étendues naturelles, tant terrestres que maritimes, des espèces animales et végétales rares. En outre, la préservation de la qualité de vie de la population passe aussi par un accès plus aisé aux soins médicaux.

Descriptif synthétique :

Cette mesure servira notamment à promouvoir, au plan régional, le développement de politiques coordonnées dans le domaine de l'environnement et de la santé qui prenne en compte aussi les problèmes de transport et d'énergie.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2007
Montant FEDER programmé en 2007	163 899,00 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2007	421 982,05 €
Taux de programmation FEDER de 2001 à 2007 par rapport au programme 2001 -2006	82,16 %
Nombre de projets	1

Au cours de l'année 2007, une opération a été programmée en comité. Porté par l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD) et mis en œuvre par le Centre de Recherche et de Veille sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien (CRVOI), ce projet se propose de renforcer la recherche en partenariat sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien, en mettant en place un réseau scientifique à caractère pluridisciplinaire portant sur les volets médical, environnemental, entomologique et biologique ainsi que les sciences humaines et sociales.

Il s'agit, ici, d'une étude de faisabilité qui doit aboutir à l'établissement d'un cahier des charges pour la mise en place du réseau régional de recherche et de veille scientifique dans la zone et qui doit faire émerger les questions de recherche pertinentes sur les pathologies d'intérêt.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2007	57 979,93 €
Montant certifié de 2001 à 2007	140 405,66 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmés	33,27 %



Cinq opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses présentées par les bénéficiaires. Il s'agit :

- du programme de recherche sur les anguilles du sud – ouest de l'Océan Indien mis en œuvre par l'ARDA, qui devrait être prochainement soldé;
- du séminaire de restitution de ce programme de recherche qui s'est déroulé en novembre 2006, opération soldée en 2007 ;
- de la participation des représentants de la zone Océan indien à l'université d'été « énergie et développement », opération soldée ;
- de la mise en œuvre d'une plate-forme commune de références des espèces végétales menacées des îles Mascareignes, un premier acompte a été versé ;
- de la participation de Kelonia au renforcement des capacités des acteurs de la conservation à Mohéli. Il s'agit d'un projet d'échange sur la préservation des tortues qui a fait l'objet de 2 acomptes en 2007 pour un total de dépenses acquittées de 13 845,15 euros.



Mesure 1.2

Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion

Objectif de la mesure :

L'espace Océan Indien présente de grandes disparités dans les domaines de la formation, l'éducation et l'insertion. Il s'agit donc de soutenir des échanges d'expériences et de faire bénéficier de formations les populations des régions les moins favorisées.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise notamment à améliorer l'employabilité des jeunes réunionnais et de leurs homologues de la région mais aussi à encourager les partenariats au niveau des organismes de formation.

Cette mesure interviendra pour soutenir des projets liés à la formation, l'insertion, l'échange d'expérience et l'éducation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2007
Montant FEDER programmé en 2007	353 653,55 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2006	2 132 804,45 €
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2007 par rapport au programme 2001 -2006	174,6 %
Nombre de projets	4

Au titre de cette mesure, 4 opérations ont été programmées en 2007. Le taux d'engagement indique une sur-programmation importante de la mesure en prévision des sous réalisations attendues pour le solde des opérations.

En 2007, parmi les opérations programmées, on distingue les actions des lycées agricoles de Saint Joseph et de Saint Paul. Il s'agit d'échanges entre établissements permettant aux élèves d'être confrontés à d'autres méthodes d'exploitation agricole dans l'Océan Indien. De même, une nouvelle opération portée par l'association française des volontaires du progrès a été engagée. Dans ce cadre, 17 postes de VP, pour une période de 24 mois chacun, ont été créés dans les pays de la zone (Comores, Inde, Afrique du Sud, Madagascar...) en appui à des programmes de co-développement (renforcement des échanges économiques, aide au développement de la pêche artisanale, appui à la filière maraîchage...)

Une nouvelle opération a été agréée concernant l'action du Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP) en faveur de la formation des hauts fonctionnaires du COMESA. Il s'agit d'une formation linguistique et professionnelle par l'apprentissage de la langue française pour les niveaux débutants, intermédiaires et avancés, et de son utilisation dans un contexte professionnel. Les stagiaires recevront, à l'issue de leur formation, une attestation qui leur permettra de poursuivre cette formation linguistique à Lusaka.



Une opération a fait l'objet d'une déprogrammation. Il s'agit du projet de réalisation d'un chantier d'application à Madagascar consistant à réaliser les travaux de rénovation sur le bâtiment occupé par la délégation générale de l'Alliance Française à Madagascar par des jeunes stagiaires du service militaire adapté à La Réunion.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2007	336 284,13 €
Montant certifié de 2002 à 2007	1 140 912,40 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmés 2001-2006	53,49 %

En 2007, le montant des dépenses certifiées a diminué en comparaison du niveau atteint en 2006. Néanmoins, près de 66 % des montants inscrits sur cette mesure ont été certifiés. Douze opérations ont contribué à la déclaration de dépenses au titre de cette mesure. Néanmoins, on constate que les montants les plus importants sont liés aux opérations menées par l'Association Française des Volontaires du Progrès. Pour les 5 opérations dont les dépenses ont fait l'objet d'une certification, le montant de FEDER justifié atteint 170 469,35 euros, soit plus de 50 % des dépenses certifiées en 2007. À noter que deux opérations ont été soldées.

Par ailleurs, l'opération d'allocation de bourses doctorales dans la zone océan Indien a fait l'objet d'une importante certification de dépenses correspondant au second acompte versé pour un montant de 65 308,86 euros de FEDER.

Le projet de formation dans le domaine touristique de proximité pour un public rodriguais mené par l'AREP a été soldé. L'opération présente un avancement financier de l'ordre de 90 % des sommes prévues.

Les opérations menées par les 2 lycées agricoles ont permis de certifier un montant de dépenses globales de 83874,68 euros, soit 71 293,48 euros de FEDER.

Enfin, l'opération de formation pour hôteliers, techniciens et guides touristiques mis en œuvre par le Relais Départemental des Gîtes de France dans le cadre de la convention de coopération signée avec les Seychelles a été soldée à hauteur de 10 %. En fait, et il s'agit d'une des complications majeures que l'on rencontre dans le cadre de projets de coopération, le changement de gouvernement au sein de ce partenaire a provoqué un changement des priorités dont le projet a fait les frais.



Mesure 1.3

Appui à un développement économique intégré

Objectif de la mesure :

Le désenclavement économique de La Réunion passe par une meilleure connaissance de son environnement et particulièrement des économies ainsi que des opportunités des pays de la zone ce qui nécessite à la fois une technicité et une forte implication. Favoriser la mise en place d'échanges, de partenariats entre entreprises réunionnaises et de la zone devrait permettre la création de nouveaux horizons.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à favoriser les contacts des partenaires socio-économiques de La Réunion avec leurs homologues des pays de la zone. Il s'agit de soutenir toute action permettant au tissu économique réunionnais de s'ouvrir sur les marchés extérieurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2007
Montant FEDER programmé en 2007	159 375,00 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2007	1 055 622,63 €
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2007 par rapport au programme 2001 -2006	97 %
Nombre de projets	1

Une seule opération a été engagée sur cette mesure pour l'année 2007. Il s'agit du programme d'actions 2007 du Centre d'Intelligence Économique (CIE) qui porte sur plusieurs points :

- L'animation du dispositif d'intelligence économique de La Réunion,
- Le Centre Européen de Relations Internationales Stratégiques (CERIS),
- Coopération avec le COMESA,
- La veille sur les accords de partenariat économiques,
- La mise en réseau des chambres de commerce de l'Océan Indien,

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2007	212 717,16 €
Montant certifié de 2002 à 2007	757 264,08 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmées 2001-2006	71,74 %



En 2007, plus de 71 % des montants programmés au titre de cette mesure ont été certifiés, soit près de 69 % de l'enveloppe FEDER de la mesure. Six opérations ont contribué à ce niveau de certification.

Quatre dossiers ont été soldés, il s'agit de :

- L'organisation de la deuxième édition du Forum économique des îles de l'Océan Indien, mise en œuvre par la chambre de commerce ;
- L'étude d'évaluation de l'impact des APE entre l'Union européenne et les pays ACP sur l'économie réunionnaise
- La création d'un réseau des technopoles, business park et incubateurs de l'Océan Indien
- Le programme d'actions 2006 du centre d'Intelligence Économique, porté par la SR 21,
- La mise en place d'un site internet d'information sur l'Océan Indien

Les opérations mises en œuvre par la SR 21 pour le développement de la veille stratégique et de l'intelligence économique à l'échelle de la zone Océan Indien ont contribué à plus de 66 % du montant des dépenses certifiées en 2007. En effet, 3 opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour cette année.



Mesure 1.4

Renforcement des liens avec l'environnement régional

Objectif de la mesure :

Le développement de La Réunion dans la zone se heurte en partie à la méconnaissance de notre île dans les pays voisins ce qui constitue un frein à son intégration au sein de la zone Océan Indien.

Il apparaît important de favoriser un rapprochement entre La Réunion et ses voisins sur tous les plans, notamment économique, social et culturel, afin d'établir une confiance mutuelle et de resserrer les liens déjà existants.

Descriptif synthétique :

Cette mesure soutiendra les actions visant à établir des relations durables et privilégiées entre La Réunion et les pays de la zone sur les plans économique, culturel et social ou même institutionnel.

Il s'agira d'aider à la réalisation des projets d'opérateurs locaux qui permettront de diffuser l'image de La Réunion dans les pays voisins, ou qui donneront l'occasion aux Réunionnais de mieux connaître leur environnement dans l'Océan Indien.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2007
Montant FEDER programmé en 2007	198 992,32 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2007	838 917,54 €
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2007 par rapport au programme 2001 -2006	116 %
Nombre de projets	5

Cinq opérations ont été programmées, en 2007, pour un montant de 198 992 euros de FEDER. On observe que trois opérations ont été engagées dans la continuité de celles déjà soutenues au cours des années précédentes, il s'agit de :

- Le festival Folklore International de l'océan Indien 2007, organisée par l'Espace Culturel et Artistique Benedictin (ECAB). Cette opération a pour objectif principal de promouvoir la culture réunionnaise. L'idée est d'exprimer l'appartenance à la zone Océan Indien à travers une culture créole métissée, dans le cadre de la journée internationale du créole,
- Le festival Artkenciel 2007 porté par l'Office départemental de la Culture (ODC), dont le but est de développer et renforcer la connaissance mutuelle des artistes de la zone Océan Indien, et de favoriser la création locale en encourageant la coopération entre les acteurs culturels de la zone. Cet événement s'intéresse avant tout aux traditions de peuples dont l'histoire est liée étroitement à celle de La Réunion,
- Les actions de l'Antenne de La Réunion à Madagascar qui contribuent à développer les échanges économiques entre les deux îles.



Par ailleurs, une opération d'envergure plus importante a été soutenue au cours de l'année 2007. Il s'agit du séminaire d'appui au développement des systèmes éducatifs des pays francophones de la Commission de l'Océan Indien. Par des systèmes collaboratifs pour la formation professionnelle et technologique. Ce projet est mis en œuvre par le rectorat en collaboration avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). L'objectif est de développer un guide et une base de données sur les pratiques sur la formation professionnelle et technique dans la zone.

Enfin, un soutien a été apporté pour l'Expo science qui s'est déroulée en Afrique du Sud. Cette opération a été l'occasion pour de jeunes collégiens réunionnais de présenter dans le cadre d'une exposition internationale leurs projets scientifiques. Cette manifestation expose des projets de jeunes visant à expliquer un concept ou à présenter une réalisation technique dont beaucoup traitent de l'environnement.

Les projets réunionnais concernaient le captage de l'énergie solaire, éolienne et biomasse, la présentation du moustique responsable du chikungunia (*aedes albopictus*) et le fonctionnement d'une fusée.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2007	116 550,98 €
Montant certifié de 2002 à 2007	580 126,20 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmés 2002-2007	69,15 %

Près de 70 % des montants programmés au titre de la mesure ont été justifiés.

Cinq opérations ont généré des dépenses qui ont été certifiées en 2007. Parmi ces opérations, celles qui ont généré le volume financier le plus important sont :

- Le festival de folklore international de l'Océan Indien 2006, opération soldée à 100 % dont le montant de FEDER justifié est de 39 838,91 euros,
- Les actions 2007 de l'antenne réunionnaise à Madagascar, qui ont permis de certifier 58 675,65 euros de FEDER,

En 2007, près de 70 % des dépenses certifiées sont liées aux actions 2006 et 2007 de l'antenne réunionnaise à Madagascar.

Par ailleurs, le programme de photographie dans l'Océan Indien a été soldé. Mais, il présente une réalisation à hauteur de 33 % des dépenses prévues.



Mesure 1.5

Pôles de compétence à vocation régionale

Objectif de la mesure :

D'une manière générale, le potentiel de savoir faire que peut offrir la Réunion en matière de coopération dans le domaine de la recherche est encore insuffisamment connu de nombreux pays, notamment ceux de la zone, parce que cette offre n'est pas encore structurée et que sa promotion n'est pas activement assurée.

L'objectif de cette mesure est, d'une part, d'organiser et de structurer cette offre et, d'autre part, de la promouvoir auprès des pays qui pourraient ainsi profiter de l'expertise réunionnaise dans de nombreuses actions, notamment l'agro-alimentaire et l'aquaculture.

Descriptif synthétique :

A partir des centres de recherche existants, il s'agit de développer toutes les activités permettant de structurer et valoriser l'offre réunionnaise en matière de recherche dans la zone Océan Indien en renforçant le dispositif interrégional de valorisation et de soutien à l'innovation. Il s'agit de faciliter les échanges avec les chercheurs des pays de la zone.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2007
Montant FEDER programmé en 2007	254 791,47 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2007	1 391 263,27 €
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2007 par rapport au programme 2001 -2006	117,72 %
Nombre de projets	5

Pour l'année 2007, 5 opérations ont été engagées. Elles constituent pour l'essentiel la continuité de projets engagés au cours des années précédentes. Il s'agit de :

- Le film de communication sur l'opération « PARDAC » ; ce programme d'appui à l'agriculture comorienne, agréé en décembre 2004, portait sur des actions d'irrigations, de stockage, d'aménagement foncier, d'animation, d'encadrement et de formation ;
- Le deuxième volet du projet PHYTOBANK, qui consiste en la réalisation d'une base de données sur les micro algues à l'échelle de la zone Océan Indien ;
- La deuxième phase du projet CYCL'EAU 2 qui étudie la variabilité, le bilan, et les cycles de la vapeur d'eau dans la troposphère et la stratosphère tropicales. Ces informations constituent des éléments essentiels dans l'étude des cyclones ;
- Les actions 2007 de la cellule de valorisation et de coopération régionale, dont les activités ont permis d'une part de faire émerger un grand nombre des projets programmés au titre de cette mesure, et, d'autre part, d'en assurer le suivi.



Un dernier projet a été programmé en 2007. Il s'agit d'un atelier constitutif d'un réseau régional sur la qualité des productions agricoles et alimentaires tropicales. La qualité est, aujourd'hui, devenu un enjeu majeur dans le cadre des négociations commerciales et des échanges de produits et de service. La qualité des aliments est en outre un élément de choix fondamental pour les consommateurs. À ce titre, les objectifs spécifiques de cet atelier étaient :

- Définir en commun les thèmes prioritaires relatifs à la qualité des productions agricoles et des produits alimentaires qui puissent fédérer les institutions et les individus,
- Identifier les personnes qui puissent jouer le rôle de correspondant pour la mise en place du réseau dans les différents pays de l'Océan Indien,
- Identifier le mode de fonctionnement du réseau et les actions prioritaires à mettre en œuvre,
- Améliorer les compétences dans le domaine de la qualité et du contrôle de la qualité,
- Harmoniser les méthodes d'analyse.

Cette opération constitue un point de départ très important pour le développement de nouveaux projets à prendre en considération lors de la prochaine période de programmation. Par ailleurs, les thématiques soulevées par cette rencontre rejoignent le souci de sécurité alimentaire qui se trouve être une des priorités de la Commission de l'Océan Indien.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2007	335 966,24 €
Montant certifié de 2000 à 2007	899 927,59 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmés 2002-2007	64,68 %

En 2007, le niveau des dépenses certifiées reste sensiblement identique à celui de 2006. Plus de 64 % des dépenses programmées ont été certifiées, ce qui correspond à la certification de 76 % de l'enveloppe FEDER inscrite au titre de cette mesure pour la période.

Quinze opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses présentées. La plupart de ces opérations sont des programmes de recherche engagés en 2004 et 2005. Dix dossiers ont fait l'objet d'un solde représentant plus de 65 % des montants certifiés en 2007.

Parmi les principales opérations soldées, on peut signaler :

- Le programme d'appui réunionnais au développement de l'agriculture comorienne (PARDAC) mis en œuvre par une coopération entre la FRCA et le CAR, organismes de développement rural réunionnais,
- Le projet « CYCL'EAU » mené par l'université de La Réunion en étroite collaboration avec des universités sud africaines et indiennes,
- La sécurisation foncière et aménagement du territoire à Madagascar, opération engagée par le CIRAD,
- Le projet PHYTOBANK, développé localement par l'ARVAM en partenariat avec des organismes de la zone.

Ces 4 projets contribuent à plus de 40 % de la certification des dépenses en 2007.



Mesure 1.6

Coopération avec les régions ultrapériphériques

Objectif de la mesure :

Cette mesure vise à couvrir tous les secteurs potentiels d'échange et de coopération entre les régions ultrapériphériques permettant d'identifier des pistes de développement prenant en compte les difficultés communes qu'elles rencontrent.

Descriptif synthétique :

Les actions soutenues permettront de favoriser le transfert d'expérience et la préparation de projets communs dans les domaines les plus variés (culture, recherche, développement économique...)

Il s'agit également d'encourager la mise en place de groupements appropriés s'appuyant sur les organisations professionnelles par l'intermédiaire notamment de mise en réseaux des acteurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2007
Montant FEDER programmé en 2007	0,00 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2007	35 399,50€
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2007 par rapport au programme 2001 -2006	35 %
Nombre de projets	0

Au titre de cette mesure, un dossier a été programmé en 2004. Il s'agit d'un forum organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) sur les axes d'échange et de transfert de savoir-faire entre Ténériffe, Madère et La Réunion. Cette opération fait suite à une mission organisée en 2003 par la CCIR aux Canaries dont l'objet était d'établir des premiers contacts avec les partenaires socio-économiques de ce territoire.

L'absence d'engagement sur cette mesure s'explique par la mise en place d'une opération cadre régionale, dénommée RUP +, entre les différentes régions ultrapériphériques dans le cadre du programme INTERREG III C. Les RUP préfèrent se tourner vers ce cadre de coopération commun plutôt que vers une mesure du programme INTERREG III B. Treize projets inter- RUP ont été validés par le comité de pilotage. En 2007, la quasi-totalité d'entre eux était réalisée.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2007	0,00 €
Montant certifié de 2002 à 2007	29 995,03 €
Taux de certification FEDER par rapport aux montants programmés 2002-2007	84,73 %

Les dépenses déclarées sont liées au solde du dossier de la Chambre de Commerce.



Mesure 2.1

Assistance technique

Objectif de la mesure :

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer l'autorité de gestion, l'autorité de paiement et leurs partenaires – sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels et, en lien avec l'Europe et les Politiques Communautaires.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2007 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2007
Montant FEDER programmé en 2007	0,00 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2007	257 181,25 €
Taux de programmation FEDER de 2002 à 2007 par rapport au programme 2001 -2006	101,08 %
Nombre de projets	0

Au titre de cette mesure, aucun dossier n'a été programmé au cours de l'année 2007, compte - tenu de la sur programmation déjà observée

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2007 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2007	22 002,12 €
Montant certifié de 2002 à 2007	229 901,12
Taux de certification FEDER par rapport aux montants engagés sur 2002-2007	89,39 %

Les dépenses déclarées en 2007 correspondent :

- au solde du programme d'animation 2005,
- au solde du programme d'animation 2006,
- aux acomptes n°5 et 6 pour la rémunération de l'autorité de paiement.

En 2007, toutes les opérations programmées ont été soldées à l'exception de la rémunération de l'autorité de gestion, opération qui s'achèvera fin 2008.



3. Exécution financière

Au cours de l'année 2007, deux déclarations de dépenses ont été adressées aux services de la Commission Européenne au mois de Juin et de Décembre.

Ces déclarations représentent un montant cumulé de 1 080 401,06 € de FEDER, soit un montant de dépenses totales justifiées de 1 271 060,07 €.

La tranche 2005 du programme a pu être justifiée, notamment en prenant en compte l'avance de 7 % faite en début de programmation.

<i>Indicateurs clé FEDER</i>	<i>Dépenses déclarées au 31/12/2007 (pour mémoire chiffre au 31/12/2006)</i>
Montant FEDER déclaré	3 778 532,08 € (2 698 131,02 €)
Taux de certification par rapport à 2001 – 2006	74 % (53 %)

On constate que le niveau des dépenses déclarées à la Commission atteint presque les trois quarts de l'enveloppe prévue au titre de ce programme pour la période 2001 – 2006, reflétant ainsi le niveau important de la programmation atteint depuis 2004.

En juin 2007, lors de la première déclaration de dépenses, le montant de FEDER certifié s'élevait à 2 978 719,31 €.

Cependant, le montant certifié pour cet exercice s'élevait à 280 588,29 € de FEDER. Ainsi, au cours du second semestre 2007, les travaux de certification des dépenses se sont accélérés pour atteindre un montant quatre fois supérieur en fin d'année. On peut expliquer cette progression par la certification, en fin d'année, des dépenses des programmes d'actions annuels.

Deux mesures expliquent particulièrement la croissance du montant des dépenses certifiées, il s'agit de :

- Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion,
- Pôles de compétences à vocation régionale

Ces deux mesures représentent plus de 54 % du montant total des dépenses certifiées.

En euros	Dépenses UE Prévues	Dépenses UE engagées comm.		Dépenses UE déclarées	
		Montant	%	Montant	%
AXE 1 : Coopération régionale	4 834 352	5 875 989,44	122 %	3 548 630,96	73 %
Mesure 1.1	513 630	421 982,05	82 %	140 405,66	27 %
Mesure 1.2	1 221 518	2 132 804,45	175 %	1 140 912,40	93 %
Mesure 1.3	1 092 671	1 055 622,63	97 %	757 264,08	69 %
Mesure 1.4	723 477	838 917,54	116 %	580 126,20	80 %
Mesure 1.5	1 181 809	1 391 263,27	118 %	899 927,59	76 %
Mesure 1.6	101 245	35 399,50	35 %	29 995,03	29 %
AXE 2 : Assistance technique	254 440	257 181,25	101 %	229 901,12	90 %
Mesure 2.1	254 440	257 181,25	101 %	229 901,12	90 %

INTERREG III B - 2002-2006 en €
RAPPORT ANNUEL 2007

DÉPENSES FEDER DÉCLARÉES

AXE - ANNEE 2007 EN € Mesure	COUT TOTAL PRÉVU	COUT TOTAL DÉCLARÉ	UNION EUROPEENNE PRÉVU	UNION EUROPEENNE ENGAGÉ MONTANT	%	UNION EUROPEENNE DÉCLARÉ MONTANT	%	FINANCTS. PUB. NAT. PRÉVU	FINANCTS. PUB. NAT. ENGAGÉ	FINANCTS. PUB. NAT. DÉCLARÉ
	1	2	2							
AXE 1 : DEVELOPEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE	5 687 473	4 172 739,76	4 834 352	5 875 989,44	122%	3 548 630,96	73%	853 121	1 039 740,96	624 108,80
Mesure 1.1 Environnement et cadre de vie	604 721	165 183,53	513 630	421 982,05	82%	140 405,66	27%	90 641	77 058,65	24 777,87
Mesure 1.2 Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	1 437 080	1 339 608,67	1 221 518	2 132 804,45	175%	1 140 912,40	93%	215 562	373 000,98	198 696,27
Mesure 1.3 Appui à un développement économique intégré	1 285 496	890 899,68	1 092 671	1 055 622,63	97%	757 264,08	69%	192 824	186 287,23	133 635,60
Mesure 1.4 Renforcement des liens avec l'environnement régional	851 149	682 501,33	723 477	838 917,54	116%	580 126,20	80%	127 672	148 043,98	102 375,13
Mesure 1.5 Pôles de compétences à vocation régionale	1 390 364	1 059 258,28	1 181 809	1 391 263,27	118%	899 927,59	76%	208 555	249 103,15	159 330,69
Mesure 1.6 Coopération avec les régions ultrapériphériques	119 112	35 288,27	101 245	35 399,50	35%	29 995,03	30%	17 867	6 246,97	5 293,24
AXE 2 : ASSISTANCE TECHNIQUE	299 341	270 471,91	254 440	257 181,25	101%	229 901,12	90%	44 901	45 384,93	40 570,79
Mesure 2.1 Assistance technique Interreg III B	299 341	270 471,91	254 440	257 181,25	101%	229 901,12	90%	44 901	45 384,93	40 570,79
TOTAL	5 986 814	4443211,67	5 088 792	6 133 170,69	121%	3 778 532,08	74%	898 022	1 085 125,89	664 679,59



Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

			Répartition prévue	Répartition sur la programmation au 31/12/2007
1.1	323	Services et applications pour le citoyen (santé, administration...)	30%	0 %
	332	Énergies renouvelables	17,5%	10%
	353	Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	35%	51%
	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	17,5%	39%
1.2	23	Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique	62,52%	29%
	113	Formation professionnelle spécifique à l'agriculture	12,5%	17%
	13	Promotion de l'adaptation et du développement des zones rurales	24,98%	54%
1.3	163	Services de conseils aux entreprises	50%	22%
	167	Formation professionnelle spécifique aux PME et à l'artisanat	33,34%	66%
	322	Technologies de l'information et de communication	16,66%	9%
1.4	354	Valorisation du patrimoine culturel	45%	60%
	172	Investissements immatériels	55%	40%
1.5	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	49,75%	47%
	144	Aquaculture	18,25%	9%
	183	Infrastructures et RDTI	32%	44%
1.6	353	Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	33%	100%
	332	Énergies renouvelables	42%	0%
	18	Recherche, développement technologique et innovation	25%	0%
2.1	41	Assistance technique	100%	100%

Les éléments présentés sur ce tableau prennent en compte les actions engagées sur la période 2003 - 2007 et permettent de les comparer par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006.

On constate un certain décalage entre les deux colonnes qui traduit bien le caractère innovant de ce programme et les difficultés à prévoir le cours de la programmation.

Pour chaque mesure, on observe qu'un secteur domine particulièrement les autres. Cela s'explique en partie par le montant faible du programme et des enveloppes financières des mesures. Par ailleurs, certaines actions ayant une programmation annuelle tendent à une forme de spécialisation des mesures où elles émergent.

Pour l'année 2007, si l'équilibre entre thématiques au sein des mesures reste sensiblement la même que celle des années précédentes, on constate, pour la mesure 1.1, que la thématique « 181- Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche » a pris plus d'importance. Ce phénomène s'explique par la programmation d'un projet qui représente plus de 40 % du montant engagé de la mesure.



4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre en 2007

4.1 Actions de suivi et d'évaluation

Dans le cadre de la préparation des programmes européens pour la période 2007 – 2013, un bilan des mesures de soutien aux opérations de coopération, et notamment du programme INTERREG III B a été réalisé par un cabinet d'étude pour la période 2003 – 2005. Cet exercice a porté sur les 19 sous mesures soutenant les actions de coopération et financées par du FEDER.

Au cours du second semestre 2007, un exercice de révision du complément de programmation a été entamé. Pour des raisons d'ordre technique, la décision a été reportée à 2008, ne remettant cependant pas en question les principales conclusions de l'exercice de 2007 qui sont présentées ici- après :

➤ Principes et contenu

Deux principes ont guidé l'élaboration de l'exécution prospective :

- exécution à contenu et maquette financière constante 2001 – 2006 au niveau le plus fin,
- principe de réalisme par rapport aux réalisations effectives 2001 – 2006.

À partir des besoins supplémentaires identifiés, l'ajustement s'est concrétisé sous la forme de redéploiement entre les mesures existantes à champ d'intervention constant. Ainsi, aucune nouvelle proposition d'intervention n'a été intégrée au sein du programme.

➤ Enseignements généraux

D'une manière générale, les enseignements issus de la révision à mi-parcours du programme restent d'actualité :

- Enseignement n°1 : une difficulté structurelle pour certains dispositifs à rattraper les retards de début de programmation

En effet, les dispositifs qui ont rencontrés des difficultés en début de programmation n'ont, pour la plupart d'entre eux, que faiblement été sollicités au bout de 4 ans de mise en œuvre du programme. Cette situation s'explique souvent par un besoin important d'ingénierie (développement de l'apprentissage des langues) ou par la difficulté de trouver des partenaires étrangers ayant un même niveau d'intérêt sur certaines thématiques (énergies renouvelables).

- Enseignement n°2 : les coopérations entre acteurs de terrain restent les plus efficaces

Comme cela avait été déjà diagnostiqué lors de la précédente révision, les dispositifs soutenant des opérations entre acteurs de terrain sont restés les plus dynamiques en matière de programmation et de consommation des crédits.



- Enseignement n°3: des perspectives s'ouvrent néanmoins pour la prochaine programmation

Au cours de cette période, des opérations ont été soutenues qui devraient permettre la mise en oeuvre d'opérations de coopération plus structurantes lors de la prochaine programmation. Elles s'inscrivent notamment dans les thématiques liées au développement durable, aux énergies renouvelables ou à l'insertion des publics fragiles.

➤ Constats et orientations de reprogrammation

En fonction des différentes propositions de réajustement présentées par les services, les constats suivants ont pu être tirés :

- **Constat n°1** : les propositions d'abondement restent compatibles avec les enveloppes disponibles ;
- **Constat n°2** : aucune modification des mesures n'est nécessaire, les propositions s'inscrivant dans les cadres en vigueur ;
- **Constat n°3** : les orientations retenues lors de la révision à mi-parcours restent pertinentes de manière générale.

Les redéploiements proposés s'inscrivent dans les orientations suivantes, qui prolongent celles de la révision à mi-parcours :

- **Orientation n°1** : concentration thématique encore plus forte des interventions du programme autour des actions liées au développement économique et l'ouverture en matière de formation et d'insertion;
- **Orientation n°2** : priorité aux actions reposant sur des coopérations entre acteurs de terrain.

L'évolution récente de la programmation indique néanmoins que la dynamique de coopération dans le secteur du tourisme n'a pas donné lieu à un nombre de projets significatif au titre de ce programme.

Bien que la décision modificative ne soit intervenue qu'en 2008, les premiers éléments indiquent le maintien des tendances observées depuis le début de la programmation, à savoir une forte mobilisation des mesures « 1.2 – ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion », « 1.3 – appui à un développement économique intégré » et « 1.5 – Pôles de développement à vocation régionale », qui font l'objet d'une sur-programmation financière en fin d'année 2007.

En matière de suivi, lors de chaque comité local de suivi, un ensemble de tableaux de bord permet d'avoir une visibilité sur les dossiers en retard de conventionnement. Ce monitoring précis de la programmation offre un résultat satisfaisant dans la mesure où, en décembre 2007, seulement trois dossiers n'étaient pas conventionnés représentant 4 % des montants programmés.



4.2 Actions de contrôle financier

Plusieurs types de contrôle ont été mis en oeuvre :

1. Les contrôles de service fait

Les certificats de service fait ont été établis sur l'ensemble des dossiers payés (acompte et solde).

2. Les contrôles « Qualité »

Les contrôles Qualité ont été poursuivis de la programmation des dossiers, par les autorités de gestion et de paiement, tels que décrits dans la circulaire du premier ministre du 15 juillet 20002.

3. Les contrôles par sondage 5%

Les contrôles par sondage sont mis en œuvre par la Cellule Audit et Contrôle du Conseil Régional, rattachée à la Direction Générale des Services. Ce service est doté d'un manuel de procédure interne.

A fin 2007, 8 contrôles de l'article 10 ont été réalisés (pour un PO qui comptait en 2007 110 dossiers programmés). Ces contrôles 5% représentent un taux de contrôle de 6,52% par rapport au total des dépenses certifiées (sans compter les 2 contrôles au stade de la phase contradictoire au 31 décembre 2007).

Le taux d'irrégularité issu de ces contrôles est inférieur à 2%.

4.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

Le programme INTERREG III B, Espace Océan Indien est confronté à plusieurs facteurs qui complexifient sa mise en œuvre :

- La Réunion bénéficie, pour la première fois de ce programme qu'il a fallu intégrer aux dispositifs déjà existant au niveau local en matière de coopération régionale : fonds propres des collectivités, fond de coopération régionale, mesure 11.10 du DOCUP...
- La Réunion est la seule région communautaire concernée par ce programme. La coopération se fait donc essentiellement avec des Etats, et non avec des régions, comme pour les autres INTERREG III B ;
- La Réunion bénéficie du plus petit programme INTERREG de l'Union Européenne avec une enveloppe de 5,088 M€ de FEDER pour la période 2001-2006. Les interventions soutenues ont donc majoritairement porté sur des démarches ou des approches exploratoires.

La principale difficulté rencontrée est liée aux caractéristiques particulières de ce programme et en particulier à sa jeunesse. En effet, c'est la première fois que La Réunion bénéficie d'un programme communautaire spécifiquement dédié à la coopération régionale. Et si de nombreuses opérations ont été programmées et financées par le FEDER au titre du programme INTERREG III B depuis 2003, il s'agissait d'une véritable innovation localement qu'il a fallu intégrer aux outils déjà mis en oeuvre.

Par ailleurs, l'avancement financier du programme est tributaire de certaines opérations, comme les programmes de recherche ou de transfert de technologie, dont il est souvent difficile de prévoir précisément les niveaux de réalisation. Ainsi, lors des révisions du complément de programmation, cette difficulté à appréhender les niveaux de réalisation des mesures rend ces exercices particulièrement incertains.



En particulier, cela explique que l'exercice prévu en 2006 aie été reporté au premier semestre 2007 afin de disposer d'éléments plus complets en terme de certification de dépenses.

Dans la perspective de la clôture de la programmation, une difficulté qui découle de celles précédemment citées apparaît plus clairement. En effet, la bonne réalisation du programme dépend beaucoup de la bonne réalisation d'un très faible nombre d'opérations. De ce fait, l'Autorité de Gestion a décidé que les projets les plus importants feraient l'objet d'un suivi précis.

4.4 Utilisation de l'assistance technique

En 2007, aucune opération n'a été programmée au titre de l'assistance technique. Cette situation s'explique par le fait que la totalité de l'enveloppe FEDER consacrée à cet axe a été engagée, atteignant ainsi le plafond réglementaire autorisé.

Il convient de noter que l'Autorité de Gestion, le Conseil Régional, soutenu par l'Etat au titre d'un service instructeur, prend à sa charge sur fonds propres la quasi intégralité des frais de gestion.

En terme de certification, un montant de 22 002,12 € a été intégré à l'appel de fonds de décembre 2007.

À ce stade de la programmation, 7 opérations ont été programmées dont 6 d'entre elles ont été soldées. La dernière opération concerne la rémunération de l'autorité de paiement qui s'achèvera en décembre 2008.

L'assistance technique non plafonnée représente 23 % des sommes FEDER engagées sur cette mesure. Les opérations concernées sont :

- L'évaluation à mi-parcours du programme,
- La mise à jour de l'évaluation à mi-parcours.

L'assistance technique plafonnée représente 77 % des sommes engagées pour un montant de 198 340 euros de FEDER. Les opérations concernées sont :

- Les frais d'animation du programme pour les années 2003 – 2006,
- Les frais de rémunération de l'autorité de paiement,
- Les frais liés à une mission dans le cadre du déploiement du logiciel PRESAGE.

4.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention

Depuis l'appel à projet permanent lancé par l'Autorité de Gestion en 2004, on constate une programmation régulière en Comité Local de Suivi.

Par ailleurs en 2007, comme pour les années précédentes, les services instructeurs ont informé les bénéficiaires de l'obligation d'assurer la publicité de l'intervention au niveau des projets financés. Ainsi, il a été constaté un affichage de l'intervention du programme INTERREG III B- Océan Indien au sein des actions cofinancées par le FEDER.



4.6 Suites données à l'autorisation de mise en œuvre article 12- Règlement 448/2004

Par courrier en date du 10 mars 2005, l'Autorité de Gestion avait sollicité la Commission Européenne sur deux demandes d'éligibilité de dépenses au titre de l'article 12 du règlement CE (448/2004).

La première opération concernait la mise en place d'un projet pilote de production-démonstration de poissons dans le canal des Pangalanes, à Madagascar. Le projet comportait l'achat de matériels (cages d'élevage) qui devait être placés à Madagascar et dont le coût représentait 17% du montant total de l'opération.

La deuxième opération concernait l'organisation d'un atelier à Madagascar faisant intervenir différents chercheurs de la zone Océan Indien (Maurice, Comores, Madagascar et Réunion) et dont les frais avaient été présentés au financement du programme INTERREG III B.

En date du 16 juin 2005, la Commission Européenne avait répondu favorablement à ces deux demandes de cofinancement par le FEDER.

Au 31 décembre 2007, aucune autorisation n'a été donnée aux deux porteurs de projets pour le financement par le FEDER de ces dépenses. En effet, au cours de l'année 2006, un des bénéficiaires avait informé l'Autorité de gestion qu'il n'avait pas, in fine, acheté les cages d'élevage, puisqu'il avait utilisé du matériel d'occasion, non éligible et en définitive non financé.

Aucune demande au titre de cet article n'a été sollicitée en 2007.



5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2007

Aucune aide d'état n'est inscrite au programme.

S'agissant des priorités communautaires en matière d'environnement, plusieurs dossiers engagés en 2007 témoignent du caractère transversal de cette priorité. En effet, tant au niveau du soutien aux programmes de recherche dans la zone, que dans les séminaires organisés, le souci de l'environnement est présent. On peut citer par exemple le deuxième volet de l'opération PHYTOBANK menée par l'ARVAM dont l'objectif est de développer une base de données sur les micro algues à l'échelle de la zone Océan Indien.

De même, un atelier constitutif d'un réseau régional sur la qualité des productions agricoles et alimentaires tropicales a été soutenu.

S'agissant de l'égalité des chances hommes- femmes, le programme accorde une place privilégiée aux problématiques d'éducation, de formation et d'insertion. Cependant, au titre de l'année 2007, aucune action n'a été mise en place spécifiquement sur ce thème.

S'agissant du développement de la société de l'information, des actions de partenariats seront soutenues dans le domaine de l'expertise et de l'ingénierie en matière des NTIC. En 2007, une opération a été programmée pour la définition du cahier des charges pour l'organisation d'un réseau informatique et de communication sur la recherche et la veille scientifique sur les maladies émergentes.

S'agissant enfin du développement de la recherche, le programme s'inscrit en conformité avec les orientations du 6^{ème} programme cadre de recherche et développement technologique en favorisant notamment le rayonnement régional de pôles de compétences en développement agricole et rural et en soutenant la recherche par l'octroi de bourses pour des étudiants en thèse de troisième cycle.

Au titre de l'année 2007, le second volet du projet CYCL'EAU a été soutenu. Son objectif est l'étude de la variabilité, du bilan, et des cycles de la vapeur d'eau dans la troposphère et la stratosphère tropicales. Cette opération permettra de préciser l'implication des différents modes de propagation des transports isentropiques (sorte d'équilibre thermodynamique).



6. Etat d'avancement des grands projets et des subventions globales

Il n'y a ni grand projet, ni subvention globale, prévus au sein du programme.